



BELCAR ENDURANCE CHAMPIONSHIP 2022

RÈGLEMENT SPORTIF

ADDITIF 1

ART. 12: SANCTIONS

- 12.5 Si une pénalité "Drive Through" ou "Stop and go" est imposée à une voiture, le panneau "Drive Through" ou "Stop and go" sera affiché avec le numéro de départ à la ligne de départ/arrivée et la voiture en question doit rentrer immédiatement. Ce signal est montré maximum trois passages à la ligne de départ/arrivée.

Il est recommandé que la voiture en question reçoive également un signal de sa propre équipe si possible. Lors du "Drive Through", la voiture traversera la voie des stands conformément à la limite de vitesse, sans s'arrêter à son stand, puis continuer la course. Lors du "Stop and go", la voiture s'arrêtera à l'endroit prévu, puis roulera à travers la voie des stands en conformité avec la limite de vitesse, sans s'arrêter à son stand, puis continuer sa course.

Sauf si le pilote se trouve dans l'entrée de la voie des stands pour exécuter sa pénalité, la pénalité ne peut pas être exécuté sous régime de Safety Car ou Full Course Yellow. Le nombre de fois que la voiture franchit la ligne derrière la voiture de sécurité (Safety Car) sera additionné au maximum nombre de fois qu'elle peut franchir la ligne sur la piste et sous régime de Full Course Yellow, le nombre maximal que la voiture franchit la ligne sera additionné au nombre de fois qu'elle peut franchir la ligne sur la piste.

Si le signal "Drive Through" ou "Stop and go" est ignoré lors de trois passages, le directeur de course montrera le drapeau noir à la voiture.

- 12.6 L'exécution d'une pénalité "Drive Through" ou "Stop and go" ne peut pas être combinée avec un arrêt aux stands ou un ravitaillement dans la zone de ravitaillement. Aucun travail ne peut être effectué lors de l'exécution d'une pénalité. La voiture ne pourra s'arrêter dans la voie des stands qu'après l'autorisation expresse du Directeur de la course et ce pour des raisons de sécurité. Toute infraction sera sanctionnée par la même pénalité.
- 12.12 Si un pilote est impliqué dans un accident, incident ou s'il y a une investigation contre lui, et s'il en est informé dans les 30 minutes après la fin de la course par les commissaires sportifs, il ne peut pas quitter le circuit sans l'autorisation des commissaires sportifs.

ART. 19 : COMPORTEMENT DANS LA VOIE DES STANDS

- 19.3 Un véhicule ne pourra se diriger vers le « FAST LANE » que si son pilote est assis derrière le volant dans la position normale de conduite, les ceintures attachées. Aucune voiture ne peut utiliser le « FAST LANE » pour attendre le feu vert fin du pitlane. Sur décision du directeur de course, le "FAST LANE" est mis ouvert.